

CONSEIL MUNICIPAL

25 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à 20 heures 30 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de NOGENT.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M PONCE Thierry, Mmes, BERNARD Roseline, BOUVENET Christelle, COLLIER Corinne, FILIPI Angélique, FLAGET Estelle, GORSE Anne-Marie, LE GRAET Dominique, SIMONNET Marie-Christine, MM BREVART Cyril, GAUTHEROT Michel, GUÉNARD Yves, GUYOT Patrick, LOGEROT Patrice, MELIN François, MORO Marcel, PERUCCHINI Benjamin, PETTINI Jean-Michel, PRODHON Patrick, VOILLEQUIN Laurent.

Excusés ayant donné procuration : Mme LE DUC Sandrine à Mme SIMONNET Marie-Christine, Mme BAILLOT Claudine à Mme BOUVENET Christelle, Mme NANCEY Elodie à Mme FILIPI Angélique, Mme AUBERTOT-BREGEAULT Maud à Mme FLAGET Estelle, Mme BLAUT Martine à Mme BERNARD Roseline et Mme DI MARTINO Chantal à Mme GORSE Anne-Marie.

☺ ☺ ☺ ☺

M le Maire informe le Conseil municipal du retrait du point 3 « Réhabilitation du bâtiment ex-Hôtel du Commerce - Autorisation donnée à M. le Maire de signer un contrat de crédit-bail immobilier et un contrat de cession de Licence IV » ;

☺ ☺ ☺ ☺

1 - Compte-rendu des décisions prises par M le Maire en application de la délégation permanente accordée en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) :

2024/01

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 octobre 2023 ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions prises par M le Maire de ne pas exercer le droit de préemption à l'égard des 5 (cinq) déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

- Propriété cadastrée section AO n° 65, sise 19 rue des Tilleuls :

Propriétaires : Lionel PEROTIN ;

Acquéreur : Olivia THOUVENIN.

- Propriété cadastrée section AO n° 135, sise 1 rue des Sorbiers :

Propriétaire : Valérie RAVIER ;

Acquéreur : Jennifer TUPIN.

- Propriété cadastrée section AB n^{os} 490, 491, 492 et 645, sise 11 rue Bernard DIMEY :

Propriétaire : Consorts FRENETTE ;

Acquéreur : Jorge DE QUEIROS et Sandrine DOS REIS.

- Propriété cadastrée section AI n^{os} 298 et 300, sise 102, rue de Verdun :

Propriétaires : Maria DE FREITAS ;

Acquéreur : Bruno et Delphine MUSSY.

- Propriété cadastrée section AB n^o 226, sise 5, rue de Verdun :

Propriétaires : Laurent VALLEE ;

Acquéreurs : Abdelkader DERKAOUI.

Vote : Pas de vote, le Conseil municipal prend acte.

2 - Exercice 2024 - Ouverture de crédits anticipés dans l'attente du vote du Budget Primitif :

2024/02

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-1 ;

Vu la loi n^o 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la Décentralisation ;

Vu le budget principal de l'exercice 2023 ;

Considérant qu'il convient de voter des crédits par anticipation permettant d'honorer les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de voter les crédits d'anticipation conformément aux annexes jointes ;

PRÉCISE que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2024 de la Ville.

3 - Informations et questions diverses.

- Flamme olympique : édition de calicots avec histoire de sportifs ayant un lien avec la commune. Mise à disposition gratuite à la commune (4 calicots).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.